

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Plan de développement de la zone agricole

Une aide financière de 40 000 \$ pour la MRC de Charlevoix

Québec, le 4 décembre 2012. – La ministre du Travail, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Taschereau, M^{me} Agnès Maltais, est heureuse d'annoncer, au nom du vice-premier et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, l'attribution d'une aide financière de 40 000 \$ à la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix pour la conception de son plan de développement de la zone agricole (PDZA).

« Voilà une bonne nouvelle pour le milieu agricole de la Capitale-Nationale. Une fois son PDZA bien défini, la MRC de Charlevoix sera davantage outillée pour favoriser le développement durable des activités agricoles. Les PDZA proposent selon moi une approche qui, en nous permettant de mieux appuyer ce secteur économique d'une grande importance pour notre région, ne peut que contribuer à l'atteinte de notre objectif de souveraineté alimentaire pour le Québec », a affirmé M^{me} Maltais.

Au total, c'est plus de 300 000 \$ qui seront versés directement aux 8 MRC qui ont été retenues à la suite de l'appel de projets lancé le 29 juin dernier et invitant les municipalités régionales de comté situées en dehors des communautés métropolitaines à soumettre leur proposition pour la mise au point d'un PDZA. Outre Charlevoix, les MRC qui recevront une aide financière sont les suivantes : Les Sources, Memphrémagog, Kamouraska, Les Chenaux, Témiscamingue, Les Maskoutains et Pontiac.

« Il s'agit d'un beau projet pour la MRC de Charlevoix. La préparation d'un PDZA donnera lieu à un bel effort de concertation entre les acteurs du milieu agricole et je compte soutenir toute initiative entreprise pour assurer la vitalité de notre zone agricole », a précisé le préfet de Charlevoix, M. Dominic Tremblay.

La réalisation d'un PDZA donne aux MRC le moyen de déterminer des actions concrètes afin de stimuler l'essor de l'agriculture sur leur territoire. Plus particulièrement, il s'agit de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, d'accroître ou de diversifier les productions, d'encourager la multifonctionnalité de l'agriculture et de promouvoir la mise sur pied d'activités complémentaires de l'agriculture, telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

Pour en savoir davantage sur les PDZA, on peut consulter le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'adresse électronique suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/pdza.

- 30 -

Source :

Maxime Couture
Attaché de presse
Cabinet du vice-premier ministre
et ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
Tél. : 418 380-2525

Information :

Caroline Fraser
Relationniste
Direction des communications
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
Tél. : 418 380-2100, poste 3512
www.mapaq.gouv.qc.ca